



Bulletin Municipal

d'Informations de Seyne-les-Alpes N°9

Sommaire

2

Infos municipales

3

Infos municipales

4

*Relevé compteurs
d'eau*

*Fête du Concours
Mulassier*

*Supplément
Programme des
festivités de l'été*

Edito

Par Francis HERMITTE

Chères Seynoises, Chers Seynois,

Avec le printemps, l'équipe municipale voit avec bonheur les projets qui lui tiennent à cœur entrer dans leur phase de réalisation.

L'entreprise Guérin en maçonnerie, l'entreprise de charpente Dautremer sous la conduite de M. Perasso, architecte et du maître d'œuvre réalisent un magnifique et spectaculaire travail de rénovation de la Maison du Mulet.

La Maison de l'Enfance pour laquelle les ordres de travaux ont été signés commencera à sortir de terre au mois de Juin.

Les Gîtameaux de Pompiéry eux aussi bénéficient de l'énergie printanière pour un salutaire coup de neuf.

Nous saluons aussi le travail de fond accompli avec le cabinet A.U.A.D. sur le Schéma d'Aménagement du village, un bel exemple de concertation innovante avec des résultats concrets pour la fin de l'année, et bien sûr au quotidien, pas de répit pour les Services Techniques qui sitôt le déneigement fini se sont attaqués aux travaux de voirie et d'entretien.

Seyne avance, je le répète continue d'avancer et l'équipe municipale accompagne, soutient et stimule ce développement partout où sa compétence peut s'exercer.

C'est avec grand plaisir que je vous adresse le programme riche et varié des festivités de l'été, que je vous souhaite agréable.

Mairie
Grand'Rue

04140-SEYNE-LES-ALPES
Tél : 04.92.35.00.42/Fax : 04.92.35.18.98
www.seynelesalpes.fr
mairie@seynelesalpes.fr

Résumé du compte-rendu du Conseil Municipal du 1er avril 2005

I. Vote des budgets primitifs 2005

Ils prennent en compte les résultats des comptes administratifs et les restes à réaliser 2004.

1) Budget général de la Commune

L'équilibre dépenses-recettes en Fonctionnement est à 1 600 645€, en hausse de 3%.

En dépenses :

-64 000€ de participation au SIVOM dont 40 000€ pour l'Office du Tourisme (de plus la taxe de séjour est désormais perçue directement par l'Office)

-Hausse de 3% de l'aide aux associations excepté pour la Ruche (crèche-Halte garderie) dont les charges en augmentation et son utilité justifient une hausse plus importante.

En recettes :

-La Dotation Globale de Fonctionnement progresse seulement de 1%.

-Les impôts sont augmentés de 3% (les taux sont donc : Taxe d'Habitation 6,86%, Taxe sur le Foncier Bâti 15,71%, Taxe sur le Foncier non Bâti 47,14% et Taxe Professionnelle 11,40%). Vote : adoption par 14 voix pour, 1 contre (G. Carletto).

La section d'Investissement est équilibrée à 2 431 801€. Les projets nouveaux sont : du matériel Informatique, la rénovation des gîtes de Pompiéry, les travaux de VRD pour l'extension de la Zone Artisanale, la réfection de la route de la cabane des mulets. Les reports sont : le Schéma d'Aménagement du village, l'escalier du mur du Barri, la Maison du Mulet, la Maison de l'Enfance et la salle de découpe des viandes.

Vote : 8 pour, 7 contre.

2) Budget Pompes Funèbres

Section de Fonctionnement : montant de 17 553€. Vote : 8 pour, 7 abstentions.

3) Budget du Transport Scolaire

Section de Fonctionnement : montant de 20 892€ (le remplacement du véhicule par un 28 places est à envisager). Vote : 8 pour, 7 abstentions.

4) Budget eau et assainissement

Section de Fonctionnement : montant de 216 881€ (pour l'eau 1500 abonnés et 100 000 m3 d'eau consommés, pour l'assainissement, 1100 abonnés et 73 000 m3. Le renouvellement de 3 bornes d'incendie et la création de 150m de canalisation à Pompiéry sont prévus.

Section d'Investissement : montant de 234 352€. Pour les dépenses : extension du réseau d'eau du Fau. (la participation de chaque propriétaire concerné de 2 800€ est acceptée à l'unanimité), le Schéma d'Eau Potable, la maîtrise d'œuvre de la future station d'épuration du tronçon « eaux parasites » et du réseau d'assainissement de Chardavon. Vote : 8 pour, 7 abstentions.

5) Budget abattoir !!!

Maintenu uniquement pour faire face au remboursement de l'annuité d'emprunt.

Pour la section de Fonctionnement, le montant est de 12 929€ et pour la section d'Investissement le montant est de 24 782€. Les recettes sont approvisionnées par une subvention du budget général. Vote : 8 pour, 7 abstentions.

6) Budget cantine

Section de Fonctionnement seule : montant de 160 819€ (essentiellement achat de fournitures et frais de personnel. 27000 repas sont prévus pour 2005. La participation des Communes par repas est de 2,06€). Vote : 8 pour, 7 abstentions.

7) Budget des remontées mécaniques du Grand Puy

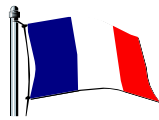
Montant de la section de Fonctionnement : 292 760€. Le chiffre d'affaires a augmenté de 28%, pour 252 000€ TTC de recettes. C'est la meilleure saison depuis 20 ans. Peu de neige mais aux bons moments et du froid persistant ont permis au personnel de proposer des pistes en conditions optimales. 15 personnes ont travaillé environ 3 mois. Pour la section d'investissement (210 993€) sont prévus une amélioration de l'enneigement artificiel, le nivellement et la finition du parking.

Vote : 8 pour, 7 contre.

II. Proposition de transformation du SIVOM en Communauté de Communes et adhésion de Seyne au Pays Dignois

Le SIVOM par sa délibération du 21/01/05 propose la transformation du SIVOM en Communauté de Communes. Seyne comme les autres Communes du Canton a jusqu'au 21/04/05 pour se prononcer. Le Maire rappelle qu'une procédure lancée par le Préfet est déjà très avancée pour la création d'une Communauté de Communes (sous réserve d'une modification concernant la gestion de l'abattoir). En décembre 2004, à la demande du Préfet, Seyne (ainsi qu'Auzet) a accepté de ne pas être intégré immédiatement au Pays Dignois pour permettre aux 8 communes de progresser pendant 3 mois quant à la Communauté de Communes et une adhésion à un Pays.

La demande du Maire de Seyne de voir inscrit à l'ordre du jour d'une Assemblée Générale du SIVOM une discussion sur cet important sujet a été rejetée par le Président Balique. Au vu de ce blocage et de l'importance pour l'avenir de Seyne de son adhésion à un Pays, le Conseil Municipal par 8 voix pour, 6 contre et 1 abstention rapporte sa délibération du 22/10/04 concernant la création d'une Communauté de Communes, désapprouve la demande du SIVOM, demande à M. le Préfet d'intégrer au plus tôt la Commune de Seyne au périmètre définitif du Pays Dignois et demande aux autres Communes de délibérer pour intégrer le Pays Dignois pour que la création d'une Communauté de Commune demeure possible.



Suite résumé du compte-rendu du Conseil Municipal du 1er avril 2005

III. Recrutement d'employés saisonniers

Pour le renforcement des Services Techniques : 1 personne 3 mois, 1 autre 2 mois et 1 à l'essai 1 mois. Yannick Dubot sera maître-nageur secouriste à la piscine municipale. Voté à l'unanimité.

IV. Questions diverses

A/ Citadelle : un dossier de restauration patrimoniale a été déposé au Pays Dignois (travaux d'entretien, de réhabilitation et d'amélioration de l'attractivité). A l'unanimité, la Commune sera maître d'ouvrage pour les travaux de répartition des remparts (montant : 119 701,65 € HT).

B/ Projet de signalétique : l'étude réalisée, il y a quatre ans doit être affinée pour être applicable. Le Conseil accepte ce complément d'étude pour un montant de 4 220€ (demande d'aide à 80% à Leader+).

C/ Centre de Secours : La construction d'un nouveau Centre de Secours évoquée lors de la réunion du SIVOM du 18/03/05, d'un coût d'environ 500 000€ devrait être financé à 20% par les Communes. A l'unanimité, le Conseil accepte le principe de cette participation.

D/ Maîtrise d'œuvre

1) Schéma d'Eau Potable (suite du Conseil précédent). Unanimité pour choisir le bureau SAFEGE. Une commission chargée de suivre le Schéma d'Eau Potable et la station d'épuration est constituée. (D. Chabot, J. Bonnafox, J. P. Roche, A. Savornin et M. Rey).

2) Station d'épuration : 6 entreprises ont répondu après étude par SATESE (CG 04). Le conseil Municipal, unanime choisit le bureau Eysseric. Les travaux d'assainissement de Chardavon pourront débuter en 2005 et ceux de la station en 2006, si les subventions sont accordées.

E/ Extension du réseau d'Eau Potable du Fau : sera effectuée par l'entrepreneur Richard Michel pour 42 000€ HT.

F/ Festivités : le Maire, à l'unanimité, est autorisé à signer les contrats pour les festivités du Concours Mulassier qui se dérouleront du 12 au 14 août 2005.

G/ Indemnité du Receveur Municipal : votée à l'unanimité

Résumé du compte-rendu du Conseil Municipal du 2 Mai 2005

Tous les membres sont présents sauf JL Allibert (pouvoir à Paul Adam), P. Arnaud (pouvoir à A. Pastre) et A. Jaubert.

I. Maison de l'Enfance : Attribution des marchés

Après l'ouverture des plis et la négociation qui a suivie, la commission d'Appel d'Offres propose au Conseil Municipal de déclarer le marché fructueux et de valider ses choix, soit 11 entreprises pour 13 lots pour un montant total de 774 682,46€.

Le financement du projet est bouclé mais pourrait être amélioré par le biais du Contrat de Pays (Dignois). Début des travaux mi-juin pour environ 10 mois. Le bâtiment sera de 5 mètres en retrait, ce qui laissera de l'espace pour la placette du Barri. Le Conseil, à l'unanimité, valide les choix de la commission d'appel d'offres.

II. Choix du bureau d'études pour le P.L.U.

Après consultation de 10 bureaux d'études, le cabinet A.U.A.D. a été retenu : équipe pluridisciplinaires (Architecte, Urbaniste et Paysagiste), délai de réalisation de 18 mois, montant de 28 200€ HT. Voté à l'unanimité.

III. Questions diverses

A/ Etude complémentaire sur la signalétique du village : 2 bureaux d'études ont été contactés et leurs offres examinées. M. Defrain est retenu (montant 4 220€). L'accord de subvention à 80% par Leader+ est attendu. Le travail devra se faire en liaison avec le Schéma d'Aménagement du village (A.U.A.D).

B/ Admissions en non valeur : Annulation de deux factures. Voté à l'unanimité.

C/ Prêts :

-Révision du taux du prêt pour la maison « Charbonnier » : taux de 2,97% pour les 18 510,16€ restant dûs. Unanimité.

-Travaux rue du Barri : 34 000€ sur 15 ans à un taux révisable tous les cinq ans, plus un prêt à court terme (3 ans) pour la TVA (33 320€). Unanimité.

-Acquisition des terrains de la Zone Artisanale : 50 000€ sur 10 ans à taux révisable tous les 6 mois. Ce prêt sera remboursé au fur et à mesure de la vente des terrains. Unanimité.

D/ Décision Modificative n°1 du budget « Commune » : Le budget buvette ayant été supprimé, l'excédent du compte administratif (534€) a été reporté 2 fois par erreur sur le budget Commune. Ce report est à annuler une fois. Unanimité.

E/ Création poste d'agent d'entretien à temps non complet : Après deux périodes d'essai de 3 mois, le poste d'agent d'entretien à temps non complet affecté au GIP est créé. Unanimité.

F/ Avancements de grade : à l'unanimité, Mme Bernard est nommée agent d'entretien qualifié et M. Alain Centeleghe agent technique qualifié.

G/ Travaux à la Citadelle : Suite de la séance du 1er avril 2005, le financement peut s'établir comme suit : 50% Conseil Général, 30% Association et 20% Commune. L'Association étant subventionnée sur le TTC, la maîtrise d'ouvrage par la Commune (subventionnée sur le HT et la TVA étant récupérée) est plus avantageux. Accepté à l'unanimité. (nouvelles informations postérieures à cette séance : si la Commune est maître d'ouvrage, le Conseil Général subventionne à 20% au lieu de 50%. Résultat, l'Association restera maître d'ouvrage.)

H/ Villes et Villages fleuris : La participation de la Commune à ce concours est soulevée. A voir.

Suite aux modifications du Code des Marchés Publics de 2004, les communes doivent désormais réaliser une publicité adaptée pour les appels d'offres en fonction du montant des travaux.

Pour notre Commune, il a été décidé pour les consultations d'entreprises concernant les travaux d'un montant supérieur à 4 000€ HT et inférieur à 90 000€ H.T. de :

- Consulter au moins trois entreprises

- Afficher un avis d'appel d'offres dans le hall de la mairie au rez-de-chaussée

- De publier l'avis d'appel d'offres sur notre site Internet www.seynelesalpes.fr à la rubrique « Marchés publics »

Au delà de 90 000€ HT, les appels d'offres seront publiés dans la presse spécialisée.

Relevé des compteurs d'eau

Les abonnés sont informés que la campagne de relevé des compteurs d'eau débutera le 15 juillet 2005.

A cet effet, des bulletins seront distribués par la Poste, ceux-ci devront être retournés au plus tôt en Mairie, dûment complétés.

Des bulletins seront également à votre disposition au secrétariat de la Mairie.

Cette année, 10% des compteurs relevés seront vérifiés.

L'eau cet été

La Mairie poursuit sa campagne de recherche et de réparation des fuites d'eau sur le réseau.

Il est évident pour chacun que la ressource en eau pour cet été est déjà faible.

La population est donc appelée à être très raisonnable dans l'utilisation de notre eau, avant qu'un arrêté préfectoral ne nous impose des restrictions plus sévères.

Calendrier scolaire

Calendrier applicable aux écoles fonctionnant en semaine à 4 jours :

Rentrée des élèves	Lundi 29 août 2005
Vacances de Toussaint	Du vendredi 21 octobre 2005 au soir au jeudi 3 novembre 2005 au matin
Vacances de Noël	Du mercredi 21 décembre 2005 au soir au mardi 3 janvier 2006 au matin
Vacances d'Hiver	Du mercredi 15 février 2006 au soir au lundi 27 février 2006 au matin
Vacances de Printemps	Du vendredi 14 avril 2006 au soir au mercredi 26 avril 2006 au matin
Journée travaillée	Mercredi 3 mai 2006 (toute la journée)
Week-end de l'ascension	Du mardi 23 mai 2006 au soir au lundi 29 mai 2006 au matin
Sortie des élèves	Mardi 4 juillet 2006

Fête du Concours Mulassier

Comme il est de tradition, la fête du Concours Mulassier a toujours lieu le deuxième samedi du mois d'août.

Pour permettre à Selonnet d'organiser la fête des moissons le 15 août, la fête se terminera le dimanche 14 août 2005.